

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 mai 2022

Assemblée Générale 2022 de Valeo

L'Assemblée générale des actionnaires de Valeo s'est tenue aujourd'hui sous la présidence de Jacques Aschenbroich, Président du Conseil d'administration, et a approuvé toutes les résolutions.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 2021 publiés le 25 février 2022 et a décidé la distribution d'un dividende de 0,35 € par action. Ce dividende sera détaché de l'action le 27 mai 2022, avec une date de référence (*record date*) fixée au 30 mai 2022 et sera mis en paiement le 31 mai 2022.

Les actionnaires ont renouvelé les mandats d'administrateur de Bruno Bézard, de Bpifrance Participations et de Gilles Michel pour une durée de quatre ans.

L'Assemblée générale a approuvé la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2021 aux administrateurs et aux dirigeants mandataires sociaux (votes *ex post*) et les politiques de rémunération applicables aux administrateurs et aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022 (votes *ex ante*).

Les actionnaires ont également renouvelé les mandats des Commissaires aux comptes titulaires de la Société pour une nouvelle période de six exercices.

L'Assemblée générale a ratifié le transfert du siège social de la Société au 100, rue de Courcelles – 75017 Paris et la modification de l'article 20 des statuts afin de supprimer l'obligation de nomination de Commissaires aux comptes suppléants.

Par ailleurs, les actionnaires ont renouvelé l'autorisation au Conseil d'administration en matière de rachat d'actions.